

Préfecture  
Direction des libertés publiques  
Bureau de la Circulation  
Service des immatriculations

## CHANGEMENT DE DOMICILE

DANS TOUS LES CAS, VOTRE DEMANDE DEVRA COMPORTER  
LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- copie d'une pièce d'identité (si plusieurs titulaires copie de chaque pièce d'identité)
- copie d'un justificatif de domicile du titulaire
- une demande d'immatriculation complétée et signée par le ou les titulaires (cerfa 13750\*03)

ET SUIVANT LE CAS :

**votre véhicule est déjà immatriculé dans le nouveau système d'immatriculation (2 lettres, 3 chiffres, 2 lettres)**

- une copie du certificat d'immatriculation, (vous conservez l'original : vous recevrez une étiquette à coller. **Attention** dans ce cas, vous ne devez pas découper le coupon détachable)

*ou si vous avez déjà obtenu trois étiquettes*

- le certificat d'immatriculation original
- le règlement de 2.76 € à l'ordre du régisseur des recettes de la préfecture (opération gratuite pour les cyclomoteurs)

**votre véhicule est toujours immatriculé dans l'ancien système (2 à 4 chiffres, 2 ou 3 lettres et l'indicatif du département)**

- le certificat d'immatriculation original (si le certificat comporte un coupon détachable, vous le conserver pour circuler)
- le règlement de 2.76 € à l'ordre du régisseur des recettes de la préfecture (opération gratuite pour les cyclomoteurs)

***Démarche en ligne:***

*Si votre véhicule est immatriculé dans le nouveau système, et à condition de ne pas avoir atteint le quota de trois étiquettes, le changement d'adresse est désormais possible par internet sur le site : "mon.service-public.fr "*



**DOSSIER A RETOURNER à :**

PREFECTURE DU FINISTÈRE

Service Immatriculations

42 boulevard Duplex

CS 16 033

29 000 QUIMPER